



Prévention de la récurrence de la conduite automobile sous l'influence d'alcool

## Formulaire d'information

Madame, Monsieur,

- A Genève, depuis l'année 2001, toutes les personnes interpellées pour la première fois pour conduite en état d'ivresse peuvent participer à un cours de prévention de la récurrence de ce délit. En effet, on sait que 20 à 25% des personnes condamnées pour conduite en état d'ébriété vont récidiver pour ce même délit dans les trois années qui suivent. Plusieurs expériences menées dans différents pays, montrent que ces cours ont un effet bénéfique et permettent à un nombre important de conducteurs de ne pas récidiver. Toutefois, il reste des incertitudes à l'égard du type de cours qui serait le plus efficace.
- Dans le cadre d'une étude menée par les Hôpitaux Universitaires de Genève sur 600 personnes (recrutement de 2011 à 2015), l'Office cantonal des automobiles et de la navigation (OCAN) propose trois programmes afin d'en comparer l'efficacité. Si vous acceptez d'y participer, vous serez intégré(e) dans un de ces programmes selon un tirage au sort.

**Groupe 1** : Entretien avec une psychologue d'une durée de 45 minutes, avec un questionnaire à remplir.

**Groupe 2** : Entretien avec une psychologue d'une durée de 45 minutes avec un questionnaire à remplir. Participation quelques semaines plus tard à une intervention d'une durée de deux heures (8h30-10h30) animée par une psychologue qui abordera les aspects juridiques, psychologiques et médicaux de la conduite automobile sous l'influence de l'alcool.

**Groupe 3**: Entretien avec une psychologue d'une durée de 45 minutes, avec un questionnaire à remplir. Participation quelques semaines plus tard à une intervention d'une durée de deux heures (8h30-10h30) animée par une psychologue et qui devra se faire en compagnie d'une personne proche de votre choix que vous aurez invitée à ce cours et qui y participera gratuitement. Ce cours abordera les aspects juridiques, psychologiques et médicaux de la conduite automobile sous l'influence de l'alcool. Il permettra à votre proche de connaître aussi les éléments importants que nous voulons vous transmettre.

- Votre participation est entièrement volontaire.
- Le prix du cours est fixé à 200 CHF quel que soit le cours dans lequel vous serez intégré.
- Une éventuelle réduction de la durée de suspension de votre permis de conduire (qui ne peut en aucun cas être inférieure à trois mois selon la loi) est indépendante du groupe auquel vous serez attribué. Elle ne sera possible que si votre participation est conforme. Il faudra en effet que vous suiviez l'intégralité du

cours si vous faites partie des groupes 2 ou 3, en arrivant à l'heure et en y assistant jusqu'à la fin. Il faudra également impérativement que vous vous présentiez au cours accompagné d'une personne proche de votre choix si vous êtes intégré(e) dans le groupe 3.

- Pour pouvoir être inclus(e) dans cette étude vous devez remplir des critères qui vous seront spécifiés lors de l'entretien avec le/la psychologue.
- Après avoir obtenu votre accord (déclaration de consentement), le/la psychologue vous posera une série de questions sur votre passé médical et sur l'histoire de votre consommation d'alcool. Vous serez ensuite attribué à un des trois groupes décrits ci-dessus par tirage au sort. Vous aurez ainsi une chance sur trois de ne pas devoir participer à une intervention ultérieure.
- Vos réponses seront rassemblées avec celles des autres participants et votre nom ne sera en aucun cas mentionné dans les résultats, respectant ainsi l'anonymat. Elles ne seront communiquées ni à l'OCAN ni aux personnes en charge des cours.
- Vous êtes libre d'interrompre votre participation à n'importe quel moment de l'étude sans en donner de raison, ceci sur simple demande orale. Dans un tel cas, vous perdriez les bénéfices éventuels que vous auriez pu retirer d'un tel cours. Il ne serait en particulier pas possible de réduire la durée de suspension de votre permis de conduire.
- Nous tenons à préciser en outre qu'il n'y aura aucun contact entre les personnes qui mènent l'étude et votre employeur.
- Les résultats de l'étude seront communiqués par voie de presse.
- Comme bénéfice pour vous-même, ce programme devrait vous permettre d'éviter une éventuelle récurrence d'alcool au volant et toutes ses conséquences négatives.
- Les résultats seront analysés de manière totalement anonymes et peuvent faire l'objet de publications scientifiques.
- Une assurance couvrira tout dommage qui pourrait survenir dans le cadre de l'étude.
- Le protocole a été approuvé par le Chef de Service et le Comité d'Ethique de la recherche du Département de médecine interne des HUG.

Nous vous remercions d'ores et déjà de l'intérêt que vous porterez à cette proposition.

**Pour plus de renseignements :**

**Office cantonal des automobiles et de la navigation**

**86 route de Veyrier  
Case Postale 1556  
1227 Carouge  
Tel : 022 388 30 30**

**Médecin responsable de l'étude**

**Dr Bernard Favrat  
UMPT - Centre universitaire romand de médecine légale - HUG  
CMU  
1 rue Michel-Servet  
1211 Genève 4  
Tel : 022 379 56 28**